



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/MAR21/7/1	
Date	26 février 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES24	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC75	
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES8	●

QUESTIONS RELATIVES AU SECRÉTARIAT

Note du Secrétariat

Résumé:

Le présent document rend compte des changements survenus dans la structure de l'équipe de direction depuis les sessions des organes directeurs de décembre 2020. L'Administrateur a décidé d'accorder à M. Robert Owen le statut de membre permanent de l'équipe de direction et de changer l'intitulé actuel de son poste de 'Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux' en 'Chef du Service des technologies de l'information'.

L'Administrateur a l'intention de soustraire les fonctions Technologies de l'information et Gestion des bureaux du Service des finances et de l'administration, pour créer un service distinct des technologies de l'information, également chargé de la gestion des bureaux, au sein de la structure du Secrétariat à compter du 1er avril 2021. Ce changement dans la structure du Secrétariat vise à refléter l'importance croissante de l'informatique dans la gestion du Secrétariat.

L'organigramme indiquant le nom des titulaires dans la structure actuelle se trouve à l'annexe I. L'organigramme indiquant le nom des titulaires dans la nouvelle structure se trouve à l'annexe II.

Mesures à prendre:

Assemblée du Fonds de 1992

- Prendre note de la décision de l'Administrateur d'accorder à M. Robert Owen le statut de membre permanent de l'équipe de direction et de changer l'intitulé actuel de son poste de 'Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux' en 'Chef du Service des technologies de l'information'.
- Prendre note de l'intention de l'Administrateur de soustraire les fonctions Technologies de l'information et Gestion des bureaux du Service des finances et de l'administration et de créer un Service des technologies de l'information distinct également chargé de la gestion des bureaux, au sein de la structure du Secrétariat, à compter du 1er avril 2021.
- Noter qu'en novembre 2021 l'Administrateur informera l'Assemblée de sa décision sur la classification du poste.

Assemblée du Fond complémentaire

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Rappel des faits

- 1.1 Le Secrétariat du Fonds de 1992 administre également le Fonds complémentaire.
- 1.2 Le Secrétariat est divisé en trois services: le Service des demandes d'indemnisation, le Service des finances et de l'administration et le Service des relations extérieures et des conférences. Le Bureau de l'Administrateur, distinct de ces services, comprend l'Administrateur, le Spécialiste des politiques et l'Assistante exécutive.
- 1.3 À sa session d'octobre 1998, l'Assemblée du Fonds de 1992 a autorisé l'Administrateur à fixer la classe de chaque poste de la catégorie des services généraux et de la catégorie des administrateurs, jusqu'à la classe P-5 et à décider des promotions dans ces catégories, à condition que l'augmentation des coûts qui en résulte puisse être absorbée par l'enveloppe des crédits budgétaires que l'Assemblée a adoptée pour le personnel. Il a également été décidé, à cette même session, que les décisions relatives aux classes supérieures à P-5 (D-1 et D-2) seraient prises par l'Assemblée du Fonds de 1992 sur proposition de l'Administrateur (document 92FUND/A.3/27).
- 1.4 À leurs sessions d'octobre 2002, les organes directeurs ont confirmé que l'Administrateur était habilité à modifier les descriptions de postes du personnel et à procéder aux ajustements nécessaires pour utiliser au mieux les ressources disponibles, en fonction de l'évolution des besoins des Organisations (document 92FUND/A.7/29).

2 Faits nouveaux survenus depuis les sessions des organes directeurs de décembre 2020

2.1 Équipe de direction

- 2.1.1 Lors des sessions des organes directeurs de décembre 2020, l'Administrateur a informé l'Assemblée qu'à la suite du départ du Conseiller juridique et compte tenu de l'expertise informatique requise pour assurer le fonctionnement normal des Organisations tout en travaillant à distance pendant la durée de la pandémie de COVID-19, l'Administrateur avait invité M. Robert Owen, Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux, à assister aux réunions de l'équipe de direction afin qu'il puisse prodiguer des conseils essentiels sur les questions liées à l'informatique et aux bureaux. L'Assemblée a alors été informée que l'Administrateur examinerait la question de savoir si le Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux devrait continuer à jouer son rôle au sein de l'équipe de gestion sur une base permanente et qu'il en informerait l'Assemblée du Fonds de 1992 à sa prochaine session en 2021 (document IOPC/NOV20/7/1).
- 2.1.2 M. Owen travaille pour les FIPOI depuis plus de 20 ans et gère les besoins des FIPOI en matière d'informatique et de technologies de l'information de manière très compétente et indépendante. Au fil des ans, la fonction de Chef de la section informatique s'est modifiée pour refléter le développement et l'influence et la complexité croissantes de la technologie. Au fur et à mesure que la technologie a pris de l'importance et est devenue essentielle au fonctionnement des Organisations, la fonction de Chef de la section informatique a connu des changements progressifs, passant des opérations quotidiennes de maintenance d'un système informatique à ce qui est actuellement exigé de son titulaire: être un membre stratégique et influent de l'équipe de direction. M. Owen a prouvé sa capacité à répondre aux changements et aux besoins des Organisations et de ses États Membres. Il possède une grande connaissance du fonctionnement des Organisations et de chacun de leurs services, qui lui permet de déterminer les besoins techniques de chaque section/service du Secrétariat.

- 2.1.3 L'Administrateur est heureux d'annoncer que M. Owen s'est avéré être un membre précieux et essentiel de l'équipe de direction et, compte tenu de l'importance de l'informatique pour le fonctionnement futur des Organisations, l'Administrateur a décidé que la présence permanente du Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux dans la structure de l'équipe de direction était non seulement bénéfique mais nécessaire. L'Administrateur est convaincu que M. Owen a le niveau d'expérience et de compétence professionnelle requis pour remplir avec succès sa nouvelle fonction de membre de l'équipe de direction. La fonction Technologies de l'information étant essentielle pour les activités des Organisations, l'Administrateur considère qu'elle justifie la création d'un service distinct.
- 2.1.4 L'Administrateur a décidé de refléter le fait que M. Owen est désormais membre de l'équipe de direction dans l'intitulé de son poste qui passera de 'Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux' à 'Chef du Service des technologies de l'information'. L'Administrateur ne propose pas de changer le grade du titulaire; M. Owen resterait au niveau P-5 de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. L'Administrateur a toutefois l'intention de revoir la classification du poste selon la pratique habituelle, afin de tenir compte des tâches et responsabilités supplémentaires, et fera rapport à l'Assemblée en novembre 2021.
- 2.1.5 L'Administrateur a exposé dans deux documents distincts (IOPC/MAR21/6/1 et IOPC/MAR21/6/2) les changements nécessaires à apporter respectivement aux Règlements intérieurs et aux Règlements financiers, pour inclure le poste de 'Chef du Service des technologies de l'information' dans la structure de l'équipe de direction.
- 2.2 Nouvelle structure des services des Organisations
- 2.2.1 Les fonctions Technologies de l'information et Gestion des bureaux relèvent actuellement du Service des finances et de l'administration du Secrétariat. L'organigramme indiquant le nom des titulaires dans la structure actuelle se trouve à l'annexe I.
- 2.2.2 Compte tenu de l'importance stratégique et du rôle essentiel de la fonction Technologies de l'information dans les activités actuelles et futures, l'Administrateur estime qu'il est important que cette fonction dispose de son propre service. L'Administrateur a donc l'intention de soustraire les fonctions Technologies de l'information et Gestion des bureaux du Service des finances et de l'administration, et de créer un Service des technologies de l'information distinct, également chargé de la gestion des bureaux, au sein de la structure du Secrétariat.
- 2.2.3 L'Administrateur a l'intention de nommer M. Owen à la tête du Service des technologies de l'information à son grade actuel P-5. Les postes de Spécialiste de l'informatique et de Gestionnaire de l'informatique et des bureaux ainsi que le poste vacant de Chargé de la gestion des bureaux relèveront du Chef du Service des technologies de l'information.
- 2.2.4 Ces changements signifieraient que le Secrétariat comprendrait quatre services, à savoir le Service des demandes d'indemnisation, le Service des finances et de l'administration, le Service des relations extérieures et des conférences et le Service des technologies de l'information nouvellement créé. À cela vient s'ajouter le Bureau de l'Administrateur, qui est distinct des services qui composent le Secrétariat. Un organigramme indiquant le nom des titulaires dans la nouvelle structure se trouve à l'annexe II. L'Administrateur souhaite que la nouvelle structure des services soit effective à compter du 1er avril 2021.
- 2.2.5 M. Ranjit Pillai, Chef du Service des finances et de l'administration, continuera d'être Administrateur adjoint et responsable des fonctions Finances et Ressources humaines jusqu'à sa retraite en juin 2022. Sa succession au poste de Chef du Service des finances et de l'administration sera préparée par le prochain Administrateur.

3 Mesures à prendre

3.1 Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 est invitée à:

- a) prendre note de la décision de l'Administrateur d'accorder à M. Robert Owen le statut de membre permanent de l'équipe de direction et de changer l'intitulé actuel de son poste de 'Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux' en 'Chef du Service des technologies de l'information';
- b) prendre note de l'intention de l'Administrateur de soustraire les fonctions Technologies de l'information et Gestion des bureaux du Service des finances et de l'administration et de créer un Service des technologies de l'information distinct également chargé de la gestion des bureaux, au sein de la structure du Secrétariat, à compter du 1er avril 2021; et
- c) noter qu'en novembre 2021 l'Administrateur informera l'Assemblée de sa décision sur la classification du poste.

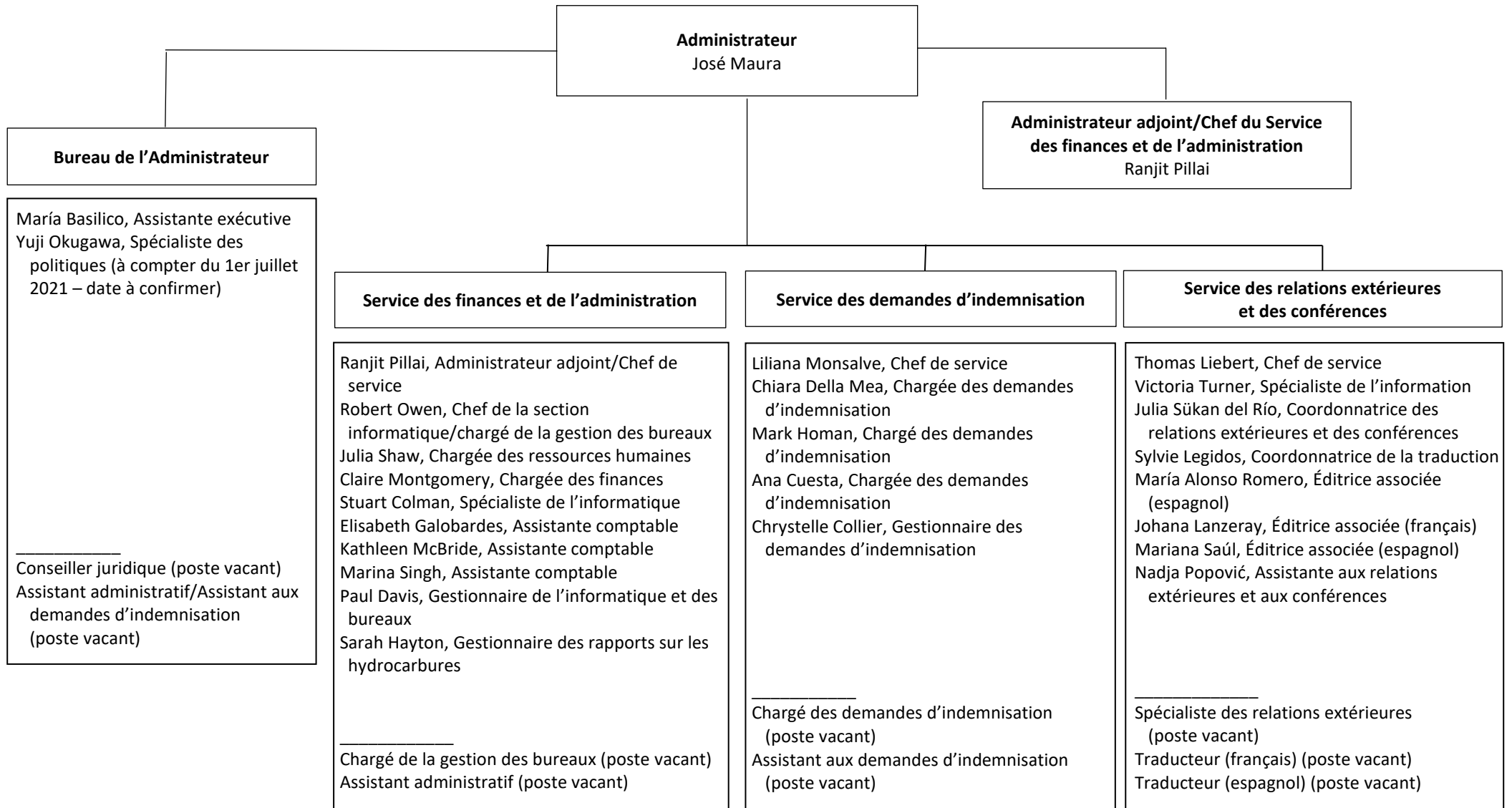
3.2 Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds complémentaire est invitée à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

* * *

ANNEXE I

ORGANIGRAMME ACTUEL DU SECRÉTARIAT DES FIPOL



* * *

ANNEXE II

NOUVEL ORGANIGRAMME DU SÉCRÉTARIAT DES FIPOL À COMPTER DU 1ER AVRIL 2021

